

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 20 décembre 2023
à 15 heures**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le mercredi 20 décembre 2023, à 15 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.02 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2023

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1236739010

Octroi d'un contrat à EXACAVATION E.S.M. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement et de réfection du Quai situé à la 34e Avenue, à l'arrondissement de Lachine, au montant total de 3 131 227,35 \$, taxes incluses (contrat : 2 746 690,66 \$ + contingences : 274 669,07 \$ + incidences : 109 867,63 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2306 - Quatre (4) soumissionnaires

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1239562003

Octroi d'un contrat gré à gré à Multi-services FMB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Laplaine dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 60 695,76 \$, taxes incluses (contrat : 50 579,80 \$ + contingences : 10 115,96 \$) - Demande de prix auprès de cinq fournisseurs

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1237865004

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2808)*

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239870002

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-5 sur les nuisances*

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1236739010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à EXACAVATION E.S.M. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement et de réfection du Quai situé à la 34 ^e Avenue, à l'arrondissement de Lachine, au montant total de 3 131 227,35 \$, taxes incluses (contrat : 2 746 690,66 \$ + contingences : 274 669, 07 \$ + incidences : 109 867,63 \$) – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2306 – Quatre (4) soumissionnaires

D'octroyer un contrat à EXACAVATION E.S.M. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement du Quai situé à la 34^e Avenue, au prix de sa soumission, soit au montant de 2 746 690,66 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2306;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 2 746 690,66 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 274 669, 07 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences; ;

D'autoriser une dépense de 109 867,63 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2023-12-18 14:12

Signataire :

André HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1236739010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à EXACAVATION E.S.M. INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement et de réfection du Quai situé à la 34e Avenue, à l'arrondissement de Lachine, au montant total de 3 131 227,35 \$, taxes incluses (contrat : 2 746 690,66 \$ + contingences : 274 669, 07 \$ + incidences : 109 867,63 \$) – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2306 – Quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2022, l'arrondissement de Lachine s'est vu confirmer le montant de 3M\$ pour la réalisation du projet Quai 34 déposé et voté par des citoyens dans le cadre du programme du Budget participatif de Montréal. Après avoir franchi des étapes administratives nécessaires à la réalisation du projet, notamment concernant une entente en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) avec le Service des infrastructures du réseau routier, l'arrondissement a entamé les démarches pour enclencher le processus contractuel.

Un premier contrat a été octroyé à la firme Vlan Paysages le 7 novembre 2022 pour les services professionnels en ingénierie et architecture du paysage à la suite d'un appel d'offres public. Ce mandat s'articulait autour de quatre (4) champs d'action principaux:

1. Réalisation d'une étude d'ingénierie visant à fournir des recommandations sur la structure du Quai 34, incluant, entre autres, un relevé des dommages et une estimation des coûts pour les travaux de réparations;
2. Élaboration d'esquisses dessinées par un architecte paysagiste pour le design du quai, incluant, entre autres, une estimation des coûts d'entretien et d'opération;
3. Élaboration des plans et devis pour l'aménagement du quai;
4. Surveillance du chantier lors de la réalisation des travaux, incluant les services au bureau.

Les étapes 1 à 3 ont été réalisées et l'appel d'offres public (LAC-PUB-2306) a été lancé le 21 septembre 2023 via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 octobre 2023.

Ci-joint les différents addenda émis :

Addenda et	Date de publication dans	Objet et portée
------------	--------------------------	-----------------

Questions & Réponses	le SÉAO	
Addenda no 1	27 septembre 2023	Correction apportée aux dates et heures des visites obligatoires.
Addenda no 2	4 octobre 2023	Réémission du cahier des charges et cahier de détails notamment au niveau de la quincaillerie anti-vandale, du mobilier, gazon et accessoires de parc. Réémission du bordereau et modifications apportées à deux des douze pages du Tableau des éléments d'interprétation et à douze des 32 pages de plans.
Addenda no 3	13 octobre 2023	Explications et modifications au devis concernant l'expérience du soumissionnaire et les éléments décoratifs en acier. Modifications apportées à deux des douze pages du Tableau des éléments d'interprétation. Report de la date d'ouverture des soumissions au 26 octobre 2023, nouvelle période dates pour les visites obligatoires, et réémission des documents modifiés par ce report.
Addenda no 4	19 octobre 2023	Explications et modifications apportées au devis technique, notamment en lien avec la voirie, les ouvrages métalliques et l'éclairage de rue. Détails modifiant cinq des 32 pages de plans et réémission du bordereau de soumission.
Question & Réponse	24 octobre 2023	Réponse à la question concernant le format de fichier .AI ou .EPS du poisson no 9 pour faire des tests, avant de soumettre leur prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-09-06 DGA2239542020 (2239542020)

Autoriser un virement de crédits de 5 232 379\$ en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications vers les arrondissements de L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard et Verdun pour les projets lauréats cités dans le présent sommaire décisionnel réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal

2022-11-07 CA22 19 0259 (1228981008)

Octroi d'un contrat à Vlan Paysages en collaboration avec EMS Structure inc. et Arsenault, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement du quai situé à la 34^e Avenue de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 408 259,07\$, taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 571 562,70\$ - Appel d'offres public numéro 22-19560 - Un soumissionnaire

2022-08-23 CM22 0970 (1227091002)

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Lachine de prendre en charge les travaux d'aménagement du quai situé à la hauteur de la 34^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du Budget participatif de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

2022-08-16 DGA229542014 (2229542014)

Autoriser un virement de crédits de 1 000 000\$, en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications vers l'arrondissement de Lachine pour le projet « Quai34 » dans le cadre de la première édition du budget participatif de la Ville de Montréal,

conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2022-08-01 - CA22 19 0188 (1228981007)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge les travaux d'aménagement du quai situé à la hauteur de la 34^e Avenue à Lachine dans le cadre du Budget participatif de Montréal

2022-06-08 - CE22 1051 (1224471001)

Approuver les projets lauréats supplémentaires de la première édition du budget participatif de Montréal, issus de la bonification de l'enveloppe de 15 M\$:

- Zones nourricières écologiques;
- Les jardins verticaux de la fraîcheur;
- Parcours riverain Gouin;
- Capteurs de pluie;
- Verdissement de rues.

2021-09-07 - CA21 19 0208 (1218981009)

Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

2021-09-01 - CE21 1545 (1213267002)

Approuver la liste finale des projets désignés comme lauréats à l'issue du vote citoyen dans le cadre de la première édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées

2021-05-13 - CA21 19 0112 (1218981003)

Approbation de l'inscription du projet du Quai 34 sur le bulletin de vote citoyen comme projet susceptible d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour des travaux d'aménagement du Quai situé à la 34^e Avenue.

Les travaux prévus comprennent essentiellement la réhabilitation des éléments structuraux en béton et des ouvrages métalliques du quai :

- travaux de démolition et d'excavation;
- travaux de structure et de massifs de conduits, électricité;
- travaux arboricoles et de gazonnement;
- équipement de parc.
- maintien et gestion de la mobilité.

JUSTIFICATION

À la fin du processus d'appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission sur treize (13) preneurs du cahier des charges, soit 31 % des preneurs du cahier des charges.

Après analyse, le soumissionnaire a été déclaré conforme, et l'entreprise Excavation E.S.M. inc., est le plus bas soumissionnaire conforme. Son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) est prolongée jusqu'en 2025. Excavation E.S.M. inc., n'a pas de restriction

imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant, et n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038).

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIS SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Excavation E.S.M. inc.	2 746 690,66\$		2 746 690,66\$
Constructions BSL inc.	3 099 553,54\$		3 099 553,54\$
Les Entreprises Ventec inc.	3 777 687,59\$		3 777 687,59\$
St-Denis Thompson inc.	4 423 724,06\$		4 423 724,06\$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 336 070,03 \$		2 336 070,03 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			3 511 913,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,86 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 677 033,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			61,05 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			410 620,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			14,94 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			352 862,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,85 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 14,94 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La surchauffe du marché causée par le grand nombre de chantiers, les problématiques d'approvisionnement créées par la crise de la COVID-19 et la pénurie de main d'oeuvre dans le secteur de la construction peuvent expliquer en partie l'écart observé.

Il est à noter que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission s'élève à 12,85 %, ce qui représente une différence significative entre les soumissions déposées. Ceci peut-être expliquée par les aléas de certains travaux tels que la volatilité du prix de certains items comme le béton, l'acier, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est estimé à 3 131 227,35 \$, taxes incluses (contrat : 2 746 690,66 \$ + contingences : 274 669, 07 \$ + incidences : 109 867,63 \$) ou 2 859 227,93 \$ net de taxes.

Le projet est financé via le programme 76012 - Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) à la hauteur de 2 547 039\$ net de taxes. Projet simon 192269.

Le solde de 312 188,93\$ (net de ristourne) sera assumé à même le PDI du Service des infrastructures du réseau routier par le programme 46000 Programme de réfection des structures routières. Le règlement d'emprunt 22-040 Réfection structures routières CM22 1106 sera utilisé.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec l'accroître de la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner au coeur des processus de décision

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que détaillé dans le protocole de communications du Service de l'expérience citoyenne et des communications pour le programme du Budget participatif de Montréal, l'arrondissement de Lachine se conformera aux rôles et responsabilités de son unité d'affaires pour livrer les communications attendues de sa part.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées;

- Début des travaux : Janvier 2024 (travaux dans l'atelier);
- Fin de travaux : Octobre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Lyse RENAUD, Service des infrastructures du réseau routier
Dominic VACHON, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Lyse RENAUD, 15 décembre 2023
Dominic VACHON, 15 décembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2023-11-29



Dossier # : 1239562003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à Multi-services FMB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Laplainé dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 60 695,76 \$, taxes incluses (contrat : 50 579,80 \$ + contingences : 10 115,96 \$) – Demande de prix auprès de cinq fournisseurs

D'octroyer un contrat gré à gré à Multi-services FMB Inc., pour des travaux de désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Laplainé dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 50 579,80 \$, taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de cinq fournisseurs conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 50 579,80 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 10 115,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

André HAMEL
directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239562003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à Multi-services FMB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Laplaine dans l'arrondissement de Lachine et autorisation d'une dépense totale de 60 695,76 \$, taxes incluses (contrat : 50 579,80 \$ + contingences : 10 115,96 \$) – Demande de prix auprès de cinq fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des dégâts occasionnés par un incendie de feu survenu dans la salle de conciergerie (local 02-203) au 1^{er} étage du centre Fernand-Laplaine à l'adresse 183, rue des Érables à Lachine, et en fonction des besoins futurs de rénovation de cette pièce, la Direction des travaux publics (DTP) a prélevé deux (2) échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante par le biais d'un expert de l'entreprise LP Bérard Environnement. Les échantillons furent livrés le jour même au laboratoire Micral Konios de Verdun. Après analyse, il s'est avéré une présence d'amiante chrysotile : 0,5 à 2 % (partie beige cimentaire) dans les composants du mur et plafond (voir le rapport ci-joint).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat comprend des travaux de désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Laplaine dans l'arrondissement de Lachine.

Le contrat vise des travaux d'une durée de deux semaines (10 jours ouvrables) à partir du lundi 15 janvier 2024 jusqu'au vendredi 26 janvier 2024.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics a demandé à cinq entreprises spécialisées en décontamination de lui communiquer leur meilleure proposition de prix et leur meilleur délai concernant le désamiantage des locaux superposés 02-203, 01-103, et SS1-005 endommagés par les eaux survenues du déclenchement de gicleur et l'intervention des pompiers afin d'éteindre le feu. Des visites des lieux au centre Fernand-Laplaine ont été effectuées avec trois entrepreneurs parmi les cinq sollicités. Seules deux entreprises ont soumissionné (voir ci-joint les

soumissions).

À la suite de son analyse, la Direction des travaux publics recommande l'octroi au plus bas soumissionnaire conforme, soit Multi-services FMB Inc. Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la Direction des travaux publics et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences 20% + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
1- Multi-services FMB Inc. (conforme)	50 579,80 \$	10 115,96 \$	60 695,76 \$
2-Démospéc Décontamination Inc. (conforme)	66 685,50 \$	13 337,10 \$	80 022,60 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	57 536,95 \$	11 507,39 \$	69 044,34 \$
Écart entre les deux soumissions (\$)			19 326,84 \$
Écart entre la soumission la plus basse et l'estimation de la DTP en (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-13,03 %

L'écart entre la soumission la plus basse et l'estimation de la DTP est d'un montant de (-8 348,58 \$), soit (-13,03 %).

L'estimation effectuée par la DTP est sur la base d'interventions similaires du passé en prenant en compte la moyenne des montants des soumissions reçues auparavant.

Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé d'octroyer ce contrat, car la possibilité d'obtenir un meilleur prix est peu probable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat à l'entreprise Multiservices FMB INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le désamiantage à risque élevé des locaux 02-203, 01-103, et SS1-005 du centre Fernand-Lapline dans l'arrondissement de Lachine pour un montant de 50 579,80 \$, taxes incluses et autoriser un montant additionnel de 10 115,96 \$, taxes incluses, pour les contingences. Au total, la dépense est de 60 695,76 \$.

La dépense prévue de 60 695,76 \$, taxes incluses, sera financée à même le budget de fonctionnement de la DTP.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report de l'octroi entraînerait des retards importants dans les fonctions et les besoins

futurs pour la rénovation de ces pièces.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 20 décembre 2023

- Début du contrat : 15 janvier 2024
- Fin du contrat : 26 janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la présente recommandation atteste que ce dossier est conforme aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Mostafa OHARB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed Saddek BENHAROUN
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

Le : 2023-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1237865004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2808)

De prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement de Lachine attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 11 au 15 décembre 2023 concernant le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2808).

Par ce certificat, le secrétaire d'arrondissement atteste que la période de réception des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été de quinze jours (15) et s'est déroulée du 11 au 15 décembre 2023 inclusivement. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 32 545, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 3 265. Au terme de la période d'enregistrement, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le Règlement E-2808 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé par André HAMEL Le 2023-12-18 11:41

Signataire : André HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237865004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2808)

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a adopté le 4 décembre 2023, le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2808). Celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. L'avis public pour la tenue du registre a été publié le 5 décembre 2023 et celui-ci s'est déroulé du 11 au 15 décembre 2023, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre minimal de personnes habiles à voter requis n'ayant pas été atteint, le règlement E-2808 est, par conséquent, réputé approuvé.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES

Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1237865004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2808)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. Depuis 2021, il s'agit d'un programme décennal d'immobilisations.

Pour 2024, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 827 000 \$ pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2023-10-02 - CA23 19 0243 (1234776006)

Adoption du plan décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2024 à 2033

2022-12-05 - CA22 19 0307 (1229528007)

Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2804)*

2022-10-11 - CA22 19 0251 (GDD 1229528004)

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 827 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme de protection des bâtiments prévu à la programmation du PDI 2024-2033.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 827 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 827 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Projet Investi : 42517 - Programme de protection des bâtiments municipaux

Investissements nets : 1 827 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 827 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera l'objet d'aucune subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2024 à 2033 et du budget par le conseil municipal.

- Le 6 novembre 2023 : avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Le 4 décembre 2023 : adoption du règlement;
- Avis public pour la tenue du registre;
- Tenue d'un registre;
- Transmission du règlement au MAMH pour approbation;
- Approbation par le MAMH;
- Avis public de promulgation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Ha NGUYEN
Conseillère en ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Sincheng PHOU
Chef(fe) de division-Ressources financières et matérielles

Le : 2023-10-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ann TREMBLAY
Directrice des services administratifs et projets urbains



Dossier # : 1239870002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-5 sur les nuisances

D'adopter le *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement (2535-9) sur les nuisances.*

Signé par André HAMEL Le 2023-12-18 10:14

Signataire :

André HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239870002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-5 sur les nuisances

CONTENU

CONTEXTE

Adoption d'un nouveau règlement sur les nuisances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La concertation des arrondissements a proposé un modèle de règlement sur les nuisances qu'elle a distribué aux arrondissements afin que ceux-ci puissent l'adapter à leurs enjeux locaux. Il est également à noter que l'adoption d'un tel règlement est de la compétence des arrondissements.

Pour ses besoins, l'arrondissement de Lachine a fait un exercice de mise en commun de la proposition de la Concertation des arrondissements et du *Règlement sur les nuisances numéro 2535-9* , en vigueur sur le territoire de Lachine. La nouvelle mouture intègre ainsi les éléments suivants :

- Dispositions en commun;
- Dispositions en vigueur dans le *RM-2535-9* à ajouter dans le nouveau règlement;
- Dispositions les plus souvent utilisées par les inspecteurs du domaine public;
- Disposition du nouveau règlement à modifier pour rejoindre les besoins de l'arrondissement.

Parmi les ajouts importants, nous citons :

- la hauteur des herbes à maintenir à 15 cm au lieu des 30 cm proposés par la Concertation des arrondissements;
- l'utilisation des barbecues aux endroits autorisés et l'interdiction d'allumer des feux dans les lieux publics;
- l'utilisation des équipements servant à émettre des sons (microphone, amplificateur, haut-parleur, etc.) dans les espaces publics;
- la protection des bornes-fontaines;
- les dispositions régissant les restaurants itinérants (food truck);
- les règles de la sollicitation;

- les heures de collecte des déchets, notamment pour les collectes privées;

et autres dispositions.

Le projet de règlement est joint à ce dossier.

JUSTIFICATION

Bien que le modèle proposé par la Concertation des arrondissements couvre un large aspect des enjeux de l'arrondissement, les éléments ajoutés répondent à des besoins de fonctionnement et permettront de mieux gérer les préoccupations quotidiennes des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catina FELACO
prepose(e) a l'application des reglements -
lachine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)